

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT DE RÉGION BOURGOGNE
VOUS ACCUEILLE DANS TOUTE LA REGION

Section Yonne

56-58 rue du Moulin du Président - BP 337
89005 AUXERRE CEDEX
Tél. : 03.86.42.05.89
Fax : 03.86.52.34.95
Mail : accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr

Antennes :

- Sens ,
- Tonnerre,
- Avallon.



Section Côte-d'Or

65-69 rue Daubenton - BP 37451
21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.63.13.53
Fax : 03.80.36.27.87
Mail : accueil-s21@artisanat-bourgogne.fr

Permanences :

- Châtillon-sur-Seine
- Montbard,
- Beaune.

Section Nièvre

18 rue Albert 1er - BP 40
58027 NEVERS CEDEX
Tél. : 03.86.71.80.60
Fax : 03.86.59.05.45
Courriel : contact@cma58.fr
Permanence :

- Château-Chinon.

**Section
Saône et Loire**

185 av. Boucicaut - BP 10052
71103 CHALON/SAÔNE CEDEX
Tél. : 03.85.41.14.41
Fax : 03.85.41.42.41
Mail : cma71@cma71.fr

Permanences :

- Autun, - Louhans,
- Montceau les Mines,
- Mâcon, - Charolles.

Avec le soutien de :



Fonds social européen



saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT



Et pour le compte de :



Créer ou reprendre une entreprise



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Bourgogne

PASS DECOUVERTE

3 étapes pour démarrer son projet



Le PASS DECOUVERTE...

3 étapes pour bien préparer votre installation



Un accompagnement **de A à Z**

Les entreprises accompagnées par la CMARB ont un taux de survie supérieur aux autres entreprises.

Créer une entreprise ne s'improvise pas. Il convient de bien s'y préparer pour lever les interrogations liées à l'exercice d'une activité indépendante et échapper aux écueils du démarrage. La CMARB vous accompagne pour franchir avec succès cette première étape.

LE PASS DECOUVERTE : un forfait tout compris

1 La réunion d'information découverte

Une réunion pour découvrir les étapes pour mener à bien votre projet.

1

- // Démarches, formalités, réglementation.
- // Aides et financement.
- // Gestion de votre entreprise.

2 L'entretien individuel

Faites un point sur votre projet avec un conseiller spécialisé dans la création d'entreprise.

2

- // Obtenir des informations liées à votre projet.
- // Situer l'état d'avancement de votre projet.
- // Lister les démarches restant à engager.
- // Choisir un accompagnement adapté.



TEMOIGNAGE

Pierre MACHAND
PLOMBIER installé en Bourgogne

« Le Pass Découverte est un programme indispensable avant de se lancer dans la création ou la reprise d'entreprise. Il m'a permis de connaître les démarches, les aides liées à mon projet et les accompagnements proposés par la CMARB. »

3

Stage de Préparation à l'Installation

Les objectifs

- // Obtenir les informations indispensables pour la démarche de création / reprise d'entreprise
- // Acquérir les connaissances essentielles au pilotage d'une entreprise.

Ce stage est obligatoire pour toute personne qui immatricule son entreprise auprès d'une Chambre de métiers et de l'artisanat.

Le programme

- // Se projeter en tant que chef d'entreprise
- // Choisir sa structure juridique (Entreprise individuelle, EIRL, SARL, SA)
- // Décider de la démarche commerciale, la zone d'implantation, la stratégie de communication...
- // Découvrir les aspects économiques, politiques et environnementaux...
- // Vérifier la cohérence financière : chiffre d'affaires et compte de résultat prévisionnel, ...
- // Appréhender les questions fiscales et sociales : impôts et cotisations
- // Connaître les principales aides régionales, départementales, locales...

La durée : 35 h

Pour aller
+ loin

Le Pass
Accompagnement

